

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/43
11 septembre 2003

(03-4804)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: anglais

AFRIQUE DU SUD

Déclaration de S.E. M. Alexander Erwin
Ministre du commerce et de l'industrie

Nous tenons à remercier le groupe des pays d'Afrique occidentale et centrale pour leur proposition et nous savons gré au Secrétariat de l'OMC d'avoir inscrit cette question à l'ordre du jour de cette importante réunion. Bien que la proposition porte essentiellement sur les préoccupations particulières des PMA, nous pensons que la question a des implications systémiques plus vastes. Nous notons que le coton n'est pas le seul produit intéressant les pays en développement pour lequel il subsiste des distorsions importantes qui limitent les perspectives de ces pays en matière de revenu.

L'Afrique du Sud partage pleinement l'opinion selon laquelle le coton est un produit agricole stratégique. En ce qui nous concerne, nous avons déréglementé le secteur agricole dès 1997, y compris la production de coton, et ce dans l'optique de la libéralisation du commerce. Toutefois, la production nationale de coton a fortement chuté au cours des dernières années, en raison notamment de la faiblesse du prix international du coton, conjuguée à l'effet des subventions accordées dans les pays développés. Ces raisons sont bien expliquées dans la proposition considérée.

L'Afrique du Sud a récemment élaboré une stratégie à long terme pour le secteur du coton, dont l'objectif est d'assurer une plus large participation et d'améliorer la compétitivité mondiale, la sécurité alimentaire et la viabilité. Ce sont les quatre piliers de notre politique agricole dont le but est de réduire la pauvreté. Nous pensons en outre que l'industrie cotonnière est un important facteur de développement en Afrique du Sud et peut contribuer à l'élargissement de l'accès économique à l'agriculture et, partant, à l'émancipation économique des Noirs dans notre pays.

Nous pensons que la proposition qui nous est soumise est une précieuse contribution au Programme de Doha pour le développement et au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). De plus, elle est conforme à notre position en faveur de la réduction substantielle de toutes les formes de soutien interne et de subventions à l'exportation de toutes sortes, qui ont un effet de distorsion sur le commerce et la production. Cet exemple met clairement en évidence les distorsions qui affectent le commerce du coton et plaide en faveur de l'égalisation des conditions de concurrence dans un secteur à fort potentiel qui présente un grand intérêt pour l'Afrique. La proposition illustre la nature des réformes fondamentales qui sont nécessaires au niveau mondial dans le domaine de la production agricole et du commerce des produits agricoles, réformes que nous avons préconisées dans cette instance.

Les difficultés évoquées dans cette proposition méritent l'attention de tous les Membres et une réflexion approfondie de leur part. Les mesures concrètes qui sont proposées représentent le type de décisions que nous devons prendre pour remédier à la situation peu satisfaisante que nous connaissons aujourd'hui dans le commerce mondial et pour obtenir ce que nous souhaitons, à savoir un système commercial équitable. Elles témoignent aussi de la nécessité d'actions ordonnées et complémentaires de la part de tous afin d'égaliser les conditions de concurrence.

À Doha, nous nous sommes engagés à nous attaquer au problème de la marginalisation des pays les moins avancés dans le commerce international et à assurer leur participation effective au système commercial multilatéral. L'Afrique du Sud accueille donc avec intérêt l'initiative sectorielle en faveur du coton et soutient en particulier la réduction rapide et la suppression de toutes les subventions qui ont un effet de distorsion sur la production et le commerce.

Nous sommes d'avis que cette réunion ministérielle de Cancún doit soutenir l'établissement d'un mécanisme permettant de réduire progressivement le soutien à la production de coton en vue de sa suppression totale, et la mise en œuvre de mesures transitoires en faveur des PMA en attendant la suppression complète des mesures de soutien.
